

NOTE METHODOLOGIQUE

GEODIS collecte au moins annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales de ses filiales. Ces indicateurs sont utilisés pour mesurer les progrès, analyser les axes d'amélioration et définir les plans d'action du Groupe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Le reporting extra-financier du Groupe s'appuie sur les indicateurs environnementaux et sociaux de GEODIS et des filiales sous son contrôle. Il est défini en cohérence avec les normes de reporting nationales et internationales, notamment la directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 sur le reporting extra-financier (NFRD pour *Non-Financial Reporting Directive*) et la directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 (CSRD pour *Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Parallèlement au cadre réglementaire, GEODIS s'appuie sur différents référentiels, standards internationaux, normes et lignes directrices, parmi lesquels : les lignes directrices pour le reporting RSE de la *Global Reporting Initiative* ; les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; le *GHG Protocol* ; les normes ISO 14001, 45001 (OHSAS 18001), et 26000 ; le système SQAS (*Safety & Quality Assessment for Sustainability*) ; le référentiel *Global Logistics Emissions Council* (GLEC) Framework V3 ; le référentiel *Investors in People* ; le label GEEIS ; les Objectifs basés sur la science (SBTi).

Enfin, le Groupe a créé ses propres procédures et déployé un outil de recueil, d'analyse et de consolidation des données environnementales et sociales. Des fiches de reporting précisent les différents indicateurs, les bases de calcul et les périmètres concernés.

Organisation du reporting

Le Groupe demande à ses Régions et Métiers un reporting annuel des informations de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs et le protocole de reporting ont été définis pour l'ensemble des Régions et Métiers du Groupe et servent de référence pour l'élaboration du présent rapport. Le protocole décrit les indicateurs, le mécanisme et le périmètre de collecte, les principaux enjeux identifiés, les règles d'estimation et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces enjeux. Les informations publiées dans le présent rapport suivent les règles et définitions établies par le Groupe en vue d'en assurer l'homogénéité.

Les informations de chaque Région ou Métier relatives aux Ressources Humaines et aux aspects Qualité, Sécurité, Climat et Environnement sont consolidées par la direction du Développement durable de GEODIS. Les données présentées pour l'exercice 2025 sont calculées ou estimées à partir des données de GEODIS et de ses fournisseurs, mais aussi de bases de données, méthodes et valeurs de références externes. Elles sont remontées selon différents niveaux de granularité, des sites opérationnels jusqu'aux indicateurs au niveau du Groupe.

Depuis la mise en place du reporting en 2008, le processus de collecte et de consolidation s'améliore régulièrement, permettant ainsi à GEODIS de répondre aux exigences de la réglementation.

Périmètre de collecte

Les indicateurs couvrent toutes les entités du Groupe consolidées en comptabilité, en intégration globale. Les entités sont incluses dans le périmètre quand :

- Le Groupe y détient une part majoritaire ou
- Le Groupe y détient le contrôle opérationnel bien que la part détenue par le Groupe soit de 50 % ou moins.

Spécifiquement, le reporting et le rapport de durabilité couvrent les activités de GEODIS en Pologne, au sein de l'entité GEODIS Road Network et de ses filiales directes, Spedcont et Chemikals.

Toutes les activités de transport, logistiques, industrielles, commerciales et de services sont incluses dans le périmètre de reporting.

Selon les données, le périmètre de consolidation peut varier et n'inclure qu'une partie des sites ou pays concernés. Les indicateurs des entités consolidées sont présentés sans application d'une quotepart ou d'une intégration proportionnelle. Les données des entités sont entièrement reportées même si la part détenue par le Groupe est inférieure à 100 %.

Période couverte

Le présent rapport porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Limites de la méthodologie et fiabilité

Le protocole de reporting a été progressivement structuré et déployé depuis 2008 dans les Régions et Métiers du Groupe et certaines définitions sont en cours d'homogénéisation. Les indicateurs consolidés retenus restent néanmoins cohérents et significatifs.

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites. Il peut par exemple exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différentes d'un pays à l'autre, en fonction des législations locales et de contraintes réglementaires différentes. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement au sein du Groupe.

Enfin, la disponibilité inégale de certaines données nécessaires au calcul des indicateurs, les modalités de collecte et de saisie des informations pouvant varier d'une Région et d'un Métier à l'autre ainsi que des changements de définition peuvent affecter la comparabilité des indicateurs. Quelques sites ne sont pas en mesure d'obtenir certaines informations et peuvent faire appel temporairement à des estimations. Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre incluent notamment des incertitudes liées à ces estimations.

Choix des indicateurs

Les données du reporting RSE sont réparties selon trois catégories – l'environnemental, le social et l'éthique – ainsi qu'une catégorie générale (sites, surfaces et flotte) pour être en cohérence avec les engagements du Groupe et mesurer l'efficacité des actions menées par les différents Métiers. Le Groupe a ainsi sélectionné ses propres indicateurs en fonction de leur pertinence et en s'inspirant des référentiels internationaux, des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (version 4) et des points de données de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). La définition de chaque indicateur a été formalisée dans une fiche pour garantir une méthodologie de calcul commune, quels que soient le périmètre géographique ou l'activité concernés.

Contrôle et vérification des indicateurs

Les données environnementales sont consolidées et contrôlées par les directions développement durable des Régions et des Métiers ainsi que par la direction du Développement durable du Groupe. Les données sociales sont consolidées et contrôlées par les directions Ressources Humaines du siège et de chaque Région et Métier.

Des contrôles de cohérence sont également effectués par les Régions et Métiers ainsi que par la direction du Développement durable du Groupe. Ils incluent la comparaison avec les données des exercices précédents et les écarts jugés significatifs font l'objet d'analyses systématiques.

Depuis 2017, les déclarations et les données figurant dans le rapport d'activité et de responsabilité sociétale d'entreprise de GEODIS sont contrôlées par un organisme externe. Ainsi, le cabinet d'audit EY a réalisé une vérification indépendante sur une sélection d'indicateurs clés de GEODIS au titre de l'exercice 2025.

Règles d'estimation

- Estimation lorsque les données sont partiellement disponibles au cours de la campagne de reporting : les données sont projetées sur le nombre de mois manquants par une règle de 3 sur les mois déjà renseignés sauf pour l'électricité et le gaz (voir le point suivant).
- Estimation lorsque les consommations de gaz et/ou d'électricité ne sont pas reportées :
 - Pour les sites où des consommations d'électricité sont reportées mais pas de consommation de gaz, alors aucune consommation de gaz n'est estimée
 - Pour les sites où des consommations de gaz sont reportées mais pas de consommation d'électricité, alors la consommation électrique est estimée par un ratio kWh/m² moyen du pays du site, tenant compte de la saisonnalité des consommations énergétiques par région (sauf pour les USA, voir point dédié).
 - Pour les sites où aucune consommation d'électricité/de gaz n'est reportée, alors les deux consommations sont estimées sur la base d'un ratio kWh/m² moyen par pays, tenant compte de la saisonnalité des consommations énergétiques par région s'il est connu que le site consomme du gaz. Sinon, uniquement la consommation d'électricité est estimée, en appliquant la même règle d'estimation que les points précédents.
- La méthode d'estimation des données électricité et gaz est différente pour les USA représentant chacun 43 % de la consommation totale de GEODIS :
 - Électricité : méthode par ordre de priorité :
 - Estimation à partir des mois du même trimestres
 - Estimation par le kWh/m² moyen du Métier (NIND ou CL USA)

- Gaz : méthode par ordre de priorité :
 - Estimation à partir du même mois de l'année précédente si une facture existe
 - Estimation à partir de l'EIA (<https://www.eia.gov/consumption/>)
- Par ailleurs, aucune règle d'estimation n'est appliquée aux données de production et/ou traitement des déchets.

Définitions des indicateurs clés de performance et précisions de périmètre

Indicateurs Environnementaux

Émissions de CO₂ – tous scopes | tCO₂e

Définition : cet indicateur est la somme des émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans les scopes 1, 2 et 3 selon le GHG Protocol.

Périmètre : à l'exclusion du transport sous-traité de *Need It Now Delivers*.

Émissions de CO₂ – scope 1 | tCO₂e

Définition : cet indicateur est la somme des émissions directes de gaz à effet de serre résultant de la combustion de combustibles (diesel, essence, fioul, GPL, kérozène, gaz et biocarburants). Les facteurs d'émission retenus pour les différents pays où le Groupe opère sont ceux publiés par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le *Global Logistics Emissions Council (GLEC) Framework V3*, alignés sur la méthode de calcul employée dans le GHG Protocol. Concernant le diesel, la règle appliquée depuis la publication du GLEC V3 par zone géographique est : FE ADEME pour l'Europe qui ont des parts de biocarburants similaires, FE GLEC North America pour l'Amérique du Nord et FE GLEC européen plus défavorable pour le reste du monde. Les émissions de scope 1 de 2024 ont été revues pour corriger le gaz de chauffage sur un site européen et la consommation de GPL sur un autre site européen. Les facteurs d'émission des fluides frigorigènes retenus sont ceux de l'UNFCCC et l'IPCC en complément de la base ADEME.

Périmètre : à l'exclusion des fluides frigorigènes trans-o-flex, non collectés.

Émissions de CO₂ – scope 2 | tCO₂e

Définition : cet indicateur est la somme des émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de l'achat et de la consommation d'électricité ainsi que de l'achat et de la consommation de chaleur, de vapeur et de froid.

Pour l'approche *location-based*, les facteurs d'émission retenus pour les différents pays où le Groupe opère sont ceux publiés par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et l'*Environmental Protection Agency (EPA)* alignés sur la méthode de calcul employée dans le *GHG Protocol*. En 2025, les facteurs d'émission de l'AIE n'ont pas été actualisés et sont les mêmes qu'en 2024. Pour l'approche *market-based*, les facteurs d'émission retenus sont ceux obtenus auprès des fournisseurs d'énergie du Groupe. Les sources de facteurs d'émission résiduels sont la base AIB (Union Européenne) et la base *Green-e* (États-Unis). Le facteur d'émission *market-based* de Singapour a été corrigé pour 2024.

Périmètre : pas d'exclusion.

Émissions de CO₂ – scope 3 | tCO₂e

Définition : cet indicateur est la somme des autres émissions indirectes de gaz à effet de serre induites par les achats, les immobilisations, les émissions des énergies non incluses dans les scopes 1 et 2, le transport sous-traité (quel que soit le mode de transport : aérien, fluvial, ferroviaire, maritime, routier), les déplacements professionnels des collaborateurs (avion ou train), l'utilisation des produits vendus, les déplacements domicile-travail, les actifs loués amont et aval et le traitement des déchets.

Le Groupe récupère des données pour les catégories suivantes, selon le référentiel du *GHG Protocol* : *Purchased goods and services* (1) ; *Capital goods* (2), *Fuel- and energy-related activities not included in scope 1 or scope 2* (3) ; *Upstream transportation and distribution* (4) ; *Waste generated in operations* (5) ; *Business travel* (6) ; *Employee commuting* (7) ; *Upstream leased assets* (8) ; *Use of sold products* (11) ; *Downstream leased assets* (13).

Les données 2023 ont été corrigées pour l'activité Supply Chain Optimization pour la catégorie 3.4. Enfin, le calcul des émissions pour la catégorie 3.5 se base sur les FE de l'ADEME (déchets industriels banals, bois, carton, papier, emballage plastique, métal), à l'exception des sites localisés aux États-Unis pour lesquels les FE de l'EPA sont appliqués pour les catégories carton, papier, emballage plastique et métal. En 2025, le bilan carbone de la catégorie 3.5 a diminué de 23 % par rapport à 2024. Cette réduction s'explique par la mise à jour des FE : à la suite de l'état des lieux réalisé en 2024, les FE ont été actualisés afin de mieux refléter les modes de traitement réellement appliqués aux déchets et ainsi se rapprocher au maximum de la réalité.

Périmètre : pas d'exclusion

Émissions verrouillées à 2030 | tCO₂e

Définition : cet indicateur est la somme estimée des émissions CO₂e des actifs détenus par GEODIS en 2025 qui seront encore en activité au sein du Groupe en 2030.

Le parc bâtiments pris en compte est celui des bâtiments loués dont le bail échoit après 2029 ou en propre dont la durée de vie excède 2030. La consommation électrique et de gaz de chauffage est estimée par un ratio cible en kWh/m² à 2030 appliqué aux surfaces construites. Les émissions CO₂e sont calculées à facteur d'émission constants de 2025.

Le parc véhicules est déterminé par les entrées et sorties de parc jusqu'à 2030. Les émissions de CO₂e sont calculées par une émission moyenne (amont + combustion) par véhicule par an en 2025 toutes énergies confondues (sauf électricité). En 2025 contrairement à la première estimation en 2024, l'ensemble des véhicules du Groupe est inclus dans le calcul.

Consommation de gaz des surfaces bâties et engins de manutention | GWh

Définition : cet indicateur représente la consommation de gaz des surfaces bâties (bureaux et sites de production) et des engins de manutention. Les données de *Need It Now Delivers* sont en majorité estimées pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation d'électricité des surfaces bâties | GWh

Définition : cet indicateur représente la consommation d'électricité des surfaces bâties (bureaux et sites de production) ou non bâties (parkings). Les données de *Need It Now Delivers* sont en majorité estimées pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

Périmètre : pas d'exclusion.

Achats d'électricité renouvelable | GWh

Définition : cet indicateur représente l'achat d'électricité d'origine renouvelable (accord contractuel et majoritairement garanties d'origine).

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation de diesel | M. Litres | GWh

Définition : cet indicateur donne la consommation de la flotte de véhicules routiers et comprend la consommation de gazole (et de gazole non routier) de la flotte de véhicules de distribution, des tracteurs de cours, des remorques réfrigérées, des véhicules relais utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte opérés par GEODIS et des véhicules de fonction. Le ratio de conversion utilisé pour convertir en GWh est de 10,74. La part de biocarburant dans le diesel a été prise en compte dans le calcul du mix énergétique pour la CSRD cette année.

Pour *Need It Now Delivers*, les consommations de carburant de 2024 ont été calculées en partie sur données financières (dépenses en US dollars).

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation d'autres types de carburants | M. Litres | GWh

Définition : cet indicateur donne la consommation de la flotte de véhicules routiers et comprend la consommation d'essence, de B100 et de HVO de la flotte de véhicules de distribution, des véhicules relais utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte et des véhicules de fonction. Les ratios de conversion utilisés pour convertir en GWh sont de 13,74 (GNL), 8,8 (essence), 9,2 (B100) et 9,5 (HVO).

La part de biocarburant dans l'essence a été prise en compte dans le calcul du mix énergétique pour la CSRD cette année.

Périmètre : à l'exclusion des consommations des véhicules des sous-traitants.

Consommation de kérosène | M. Litres | GWh

Définition : cet indicateur donne la consommation de kérosène de l'avion détenu par le Groupe. Le ratio de conversion utilisé pour convertir en GWh est de 9,8.

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers | GWh

Définition : cet indicateur représente la consommation de diesel, de fioul, de kérosène, d'essence et de 40 % du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation de combustible provenant du gaz naturel | GWh

Définition : cet indicateur représente la consommation de gaz de chauffage, de gaz des matériels de manutention, de CNG, de LNG et de 60 % du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation d'électricité à partir de source fossile, nucléaire ou renouvelable | GWh

Définition : ces indicateurs représentent la consommation d'électricité répartie selon l'achat d'électricité renouvelable et le mix énergétique résiduel des pays.

Périmètre : pas d'exclusion.

Consommation d'énergie au m² de surface bâtie | kWh/m²

Définition: cet indicateur représente la consommation d'électricité et de gaz de chauffage des surfaces bâties (bureaux et sites opérationnels) rapportée au m².

Périmètre : à l'exclusion des sites dont la surface reportée et/ou les consommations sont nulles, à l'exclusion des sites ouverts ou fermés pendant l'année.

Pourcentage des surfaces équipées avec des éclairages LED

Définition : cet indicateur représente le pourcentage de la surface totale bâtie (bureaux et sites de production) équipée en éclairages LED.

Périmètre : à l'exclusion des zones de stationnement

Nombre de véhicules Euro 0 à 4 dans la flotte GEODIS

Définition : cet indicateur représente, au 31/12, le nombre de véhicules homologués selon les normes européennes Euro 0 ou 'Euro 1' ou 'Euro 2' ou 'Euro 3' ou 'Euro 4' (dont les dates de mise en application se sont échelonnées du 01/10/1990 au 01/10/2006) au sein de la flotte GEODIS. Est considéré comme véhicule appartenant à la flotte propre de véhicules en EURO :

- tout véhicule conduit par un chauffeur ayant un contrat de travail avec GEODIS (CDI, CDD), y compris les véhicules conduits par des intérimaires ou des stagiaires ;
- tout véhicule dont l'unique but est de transporter des marchandises ;
- les véhicules relais utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte ;
- les véhicules loués directement par trans-o-flex et sous-loués à une partie des sous-traitants.

Périmètre : à l'exclusion des autres véhicules conduits par les sous-traitants, des véhicules de fonction et de société, des véhicules à carburant non diesel (hybrides, électriques, véhicules GNV).

Nombre de véhicules Euro 5 dans la flotte GEODIS

Définition : cet indicateur représente, au 31/12, le nombre de véhicules homologués selon les normes européennes 'Euro 5' (applicables depuis le 01/10/2009) au sein de la flotte GEODIS. Est considéré comme véhicule appartenant à la flotte propre de véhicules en EURO :

- tout véhicule conduit par un chauffeur ayant un contrat de travail avec GEODIS (CDI, CDD), y compris les véhicules conduits par des intérimaires ou des stagiaires ;
- tout véhicule dont l'unique but est de transporter des marchandises ;
- les véhicules relais utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules conduits par les sous-traitants, des véhicules de fonction et de société, des véhicules à carburant non diesel (hybrides, électriques, véhicules GNV).

Nombre de véhicules Euro 6 dans la flotte GEODIS

Définition : cet indicateur représente, au 31/12, le nombre de véhicules homologués selon les normes européennes 'Euro 6' (applicables depuis le 01/01/2014) au sein de la flotte GEODIS. Est considéré comme véhicule appartenant à la flotte propre de véhicules en EURO :

- tout véhicule conduit par un chauffeur ayant un contrat de travail avec GEODIS (CDI, CDD), y compris les véhicules conduits par des intérimaires ou des stagiaires ;
- tout véhicule dont l'unique but est de transporter des marchandises ;
- les véhicules relais utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules conduits par les sous-traitants, des véhicules de fonction et de société, des véhicules à carburant non diesel (hybrides, électriques, véhicules GNV).

Les véhicules roulant avec les énergies suivantes : HVO, B100, électricité sont des **véhicules à faibles émissions**.

Les véhicules roulant avec les énergies suivantes : HVO, B100, Electricité, (Bio)GNC, GNL sont des **véhicules à énergies alternatives**.

Nombre de véhicules alternatifs : électriques (vélos cargos, VUL, et camions porteurs et tracteurs), hybrides, au gaz naturel, au biogaz et au B100

Définition : cet indicateur représente, au 31/12, le nombre de véhicules dits « alternatifs » ou « bas carbone » appartenant à la flotte propre de GEODIS. Il concerne uniquement :

- les vélos cargos, VUL et camions ;
- tout véhicule à carburant non diesel (électrique, hybride, au gaz naturel comprimé ou liquéfié, au biogaz, au B100) ;
- tout véhicule conduit par un chauffeur ayant un contrat de travail avec GEODIS (CDI, CDD), y compris les véhicules conduits par des intérimaires ou des stagiaires ;
- tout véhicule dont l'unique but est de transporter des marchandises ;
- les véhicules relais « alternatifs » ou « bas carbone » utilisés lors de la réparation d'un véhicule de la flotte.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules « alternatifs » ou « bas carbone » conduits par des sous-traitants, des véhicules « alternatifs » ou « bas carbone » de fonction et de société.

Part de véhicules alternatifs : électriques (vélos cargos, fourgons et camionnettes), hybride, au gaz naturel, au biogaz et au B100 | %

Définition : cet indicateur représente, au 31/12, le nombre de véhicules dit « alternatifs » ou « bas carbone » appartenant à la flotte propre de GEODIS (cf. indicateur ci-dessus) rapporté au nombre total de véhicules constituant la flotte propre de GEODIS.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules « alternatifs » ou « bas carbone » conduits par des sous-traitants ; les véhicules « alternatifs » ou « bas carbone » de fonction et de société.

Production de déchets dangereux – production totale | Tonnes

Définition : cet indicateur représente la somme des déchets dangereux produits par GEODIS, à savoir, entre autres, les absorbants, les batteries de véhicules, les boues de filtration, les cartouches d'encre usagées, les marchandises dangereuses abîmées, les DEEE (Déchets d'Équipements Électrique et Électroniques), les filtres à huile, les huiles usagées, les peintures et vernis, les piles et accumulateurs, les néons, les boues de lavages, les emballages contenant des résidus dangereux, les acides issus du traitement chimique de surface et du revêtement de métaux et autres matériaux, les déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts

de stockage et de transport et contenant des hydrocarbures.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement.

Production de déchets non-dangereux – production totale | Tonnes

Définition : cet indicateur représente la somme des déchets non dangereux produits par GEODIS, à savoir, entre autres, les déchets en mélange, bois, papier, carton, plastique, métaux, verre et les déchets d'espaces verts.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement.

Production de déchets dangereux et non-dangereux valorisés – préparation en vue de la réutilisation | Tonnes

Définition : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement. Par exemple, la réparation des palettes en bois abîmées ou cassées, le nettoyage en vue de réutilisation des conteneurs et emballages en plastique.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Production de déchets dangereux et non-dangereux valorisés – recyclage | Tonnes

Définition : le recyclage est défini comme toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblayage ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Production de déchets dangereux et non-dangereux valorisés – autres types de valorisation (matière ou énergétique) | Tonnes

Définition : les autres types de valorisation sont définies comme toute autre opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Par exemple, la production des combustibles solides de récupération (CSR), la gazéification et la production du biogaz, le compostage.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Production de déchets dangereux et non-dangereux éliminés – incinération | Tonnes

Définition : l'incinération en tant de méthode d'élimination est définie dans le Code de l'environnement comme une méthode traitement de déchets sans qu'une valorisation énergétique ne soit pratiquée, ou pour laquelle la valorisation énergétique ne présente pas suffisamment de rendement.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Production de déchets dangereux et non-dangereux éliminés – mise en décharge | Tonnes

Définition : cet indicateur représente la somme des déchets non dangereux et dangereux mis en décharge.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Production de déchets dangereux et non-dangereux éliminés – autres types d'élimination | Tonnes

Définition : cet indicateur représente la somme des déchets non dangereux et dangereux éliminés autrement que par incinération ou mise en décharge.

Périmètre : à l'exclusion des données reliées à des services d'économie circulaire sur la fin de vie des produits. Dans ce cas, les déchets sont déclarés au nom du client et exclus du reporting GEODIS, qui agit seulement comme opérateur de traitement. En 2025, l'information sur la fin de vie des déchets n'était disponible que pour 88 % du tonnage total de déchets générés par GEODIS. En effet, certaines entités du Groupe ne disposent pas encore de cette information, par leur organisation interne ou la réglementation des déchets propre à certains pays.

Méthode de calcul des émissions de polluants atmosphériques

Même si les avancées technologiques permettent de diminuer les émissions de polluants, la mesure des émissions de polluants atmosphériques demeure complexe. Cela s'explique notamment par l'absence de méthodologies standardisées et reconnues pour le calcul de ces émissions. Les estimations présentées dans le rapport se basent sur la méthode de calcul des émissions de polluants publiée en octobre 2025 par le *Smart Freight Centre*⁽¹⁾ et sur les facteurs d'émissions proposés dans le HBEFA 5.1⁽²⁾.

(1) Le *Smart Freight Centre* (SFC) est une organisation internationale à but non lucratif qui se concentre sur la réduction des émissions liées au transport mondial de marchandises.

(2) Le *Handbook Emission Factors for Road Transport* (HBEFA) est une source de données européenne qui fournit des facteurs d'émissions de polluants pour toutes les catégories de véhicules routiers pour une grande variété de situations de trafic.

Les calculs d'estimations se basent sur les kilomètres parcourus par la flotte de camions en propre des activités de Distribution et Transport Express et Réseau Routier Européen en 2024 et 2025. Ces kilomètres sont répartis par tranche de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), par type d'énergie (diesel, B100, HVO, LNG, CNG) et par norme EURO selon la composition de la flotte chaque année. Les facteurs d'émissions (en g/km) de la base de données proposée dans le HBEFA ont été appliqués aux kilomètres parcourus afin d'obtenir des totaux de polluants émis.

Les estimations des émissions de polluants atmosphériques pour la flotte en propre des activités de Distribution et Transport Express et Réseau Routier Européen représentent environ 79 % de la flotte en propre de l'ensemble du Groupe.

Sites et certifications

Nombre de sites total

Définition : cet indicateur est la somme, au 31/12, des sites GEODIS et des sites in-situ.

Un site GEODIS est un lieu d'activités dont GEODIS est propriétaire ou locataire. Un site vide, sans marchandise, pour lequel GEODIS paye un loyer ou en est propriétaire doit être pris en compte.

Un site in-situ est un lieu d'activités de production GEODIS qui appartient au client. Un site est considéré in-situ par le département de RSE Groupe si :

- Le client est responsable de la gestion globale des opérations ;
- GEODIS réalise des prestations chez le client et ne paie pas la location du bâtiment/des surfaces, GEODIS a des « implants » ;
- GEODIS n'a pas le contrôle et ne possède pas les contrats d'énergie ; il ne la paye pas (ou la partage avec le client).

Périmètre : à l'exclusion des surfaces de bureaux chez le client (sites « in situ ») si celles-ci ne peuvent pas être obtenues ou si elles sont dissociées de l'activité de production.

Surface totale construite

Définition : cet indicateur somme la surface totale des (c'est à dire les surfaces occupées par des postes de travail administratif) et la surface totale de production (c'est à dire les surfaces de stockage, d'entreposage, de cross-dock, les plateformes de chargement et déchargement, les quais, les ateliers, les stations de lavage de citerne couvertes).

Périmètre : à l'exclusion des surfaces de parkings.

Nombre de sites certifiés ISO 9001

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 9001 (système de management de la qualité) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés ISO 14001

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 14001 (système de management environnemental) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés ISO 45001

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 45001 (système de management de la sécurité) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés TAPA

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification *Transport Asset Protection Association* (sécurité du fret) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés OEA

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification Opérateur Économique Agréé (formalités douanières) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés ISO 22000

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 22000 (système de management de la sécurité alimentaire) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés ISO 13485

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 13485 (système de management de la qualité des dispositifs médicaux) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés ISO 50001

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 50001 (système de management de l'énergie) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés SQAS

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification *Safety & Quality Assessment Series* (qualité et sécurité de la chimie) en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre de sites certifiés HQE, LEED, BREEAM

Définition : cet indicateur donne le nombre de sites retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification liée à la performance environnementale des bâtiments (sont pris en compte les programmes de certification Haute Qualité Environnementale, *Leadership in Energy and Environmental Design*, et *Building Research Establishment Environmental Assessment*), en vigueur au 31/12.

Périmètre : pas d'exclusion.

Indicateurs sociaux

Effectif

Définition : cet indicateur est la somme des collaborateurs en CDI ou CDD du Groupe au 31/12.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Équivalent Temps Plein (ETP)

Définition : cet indicateur est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un collaborateur, sur la base d'un collaborateur à temps plein équivalent à 1 ETP. Sont pris en compte les collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe, même s'ils sont absents momentanément (maternité, maladie, congés, formation, etc.).

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Nombre d'accidents avec arrêt

Définition : cet indicateur comptabilise tous les accidents du travail de collaborateurs ayant engendré un arrêt de travail d'au moins un jour. Il concerne les collaborateurs du Groupe en CDI ou CDD.

Périmètre : à l'exclusion des accidents de trajet, des contrats d'intérim et des stagiaires.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt

Définition : cet indicateur représente sur l'année fiscale le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à 24h (LWC), survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail, selon la formule ci-dessous.

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

L'indicateur s'applique aux collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée ou des contrats à durée déterminée. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les collaborateurs au forfait.

Périmètre : à l'exclusion des accidents de trajet, des contrats d'intérim et des stagiaires.

Taux de gravité

Définition : cet indicateur représente sur l'année le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de jours calendaires perdus par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées, selon la formule ci-dessous.

$$\frac{\text{Nombre de journées perdues par incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

L'indicateur s'applique aux collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée ou des contrats à durée déterminée. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les collaborateurs au forfait. Le nombre de journées de travail perdues est exprimé en nombre de jours calendaires.

Périmètre : à l'exclusion des accidents de trajet, des contrats d'intérim et des stagiaires.

Nombre d'heures de formation liée à la Santé Sécurité par ETP

Définition : cet indicateur représente le nombre d'heures de formation liée à la Santé-Sécurité au cours de l'année fiscale, rapportée au nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP). Les modules de formation pris en compte sont la conduite et la manutention des marchandises dangereuses (ADR, IATA, CERTIPHARM), les premiers secours, l'évacuation en cas d'incendie, Sauveteurs-Secouristes du Travail, la manipulation des extincteurs, les gestes et postures, la conduite des équipements de manutention et la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Nombre de décès (collaborateurs)

Définition : cet indicateur représente, pour les collaborateurs en CDI ou CDD, le nombre d'accidents du travail ayant entraîné la mort.

Périmètre : à l'exclusion des accidents non liés au travail/ en dehors des heures de travail et des accidents de trajet domicile-travail.

Pourcentage de collaborateurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de collaborateurs en CDI ou CDD, dont le site de rattachement répond à l'ensemble des critères suivants :

- disposer d'une politique Sécurité incluant la SST ;
- mettre en œuvre un système de prévention des risques y compris avec programme d'actions comprenant a minima: une organisation intégrant la dimension Sécurité, l'évaluation des risques professionnels, la gestion des compétences (accueil Sécurité, formations, outils et méthodes), un système de contrôle et d'audits (y compris interne), des indicateurs et leur analyse, une veille réglementaire, un système de suivis médicaux et les traçabilités associées ;
- communiquer et partager les éléments sécurité, y compris dans le cadre du dialogue social de l'entreprise.

Périmètre : pas d'exclusion.

Nombre total d'heures de formation

Définition : cet indicateur représente la somme des heures de formation effectuées par les collaborateurs (CDI ou CDD). Sont comptabilisées les heures de formation internes de l'année fiscale de la session (liées au plan de formation, à la professionnalisation, au congé individuel de formation).

Lorsqu'une session de formation est à cheval sur deux années fiscales (dates de début et de fin de session appartenant à deux années fiscales différentes), les heures seront rattachées à l'année fiscale du premier jour de session.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Nombre d'heures de formation par ETP

Définition : cet indicateur représente la somme des heures de formation rapportée au nombre de collaborateurs (CDI ou CDD). Sont comptabilisées les heures de formation internes de l'année fiscale de la session (liées au plan de formation, à la professionnalisation, au congé individuel de formation). Lorsqu'une session de formation est à cheval sur deux années fiscales (dates de début et de fin de session appartenant à deux années fiscales différentes), les heures seront rattachées à l'année fiscale du premier jour de session.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Pourcentage de femmes dans l'effectif total | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de femmes parmi les collaborateurs (CDI ou CDD) exprimée en pourcentage d'ETP à la fin de la période de reporting.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Pourcentage de femmes au sein du TopEx | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de femmes parmi les membres du TopEx à la fin de l'année fiscale. Le TopEx de GEODIS inclut les membres du ComEx ; c'est une instance interne transversale qui regroupe environ 170 managers, dont les missions sont stratégiques pour l'entreprise.

Périmètre : pas d'exclusion.

Pourcentage de femmes dirigeantes | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de femmes parmi les membres des Comités de direction des pays et les membres du TopEx au 31/12, soit plus de 750 collaborateurs. Le TopEx de GEODIS est une instance interne transversale qui regroupe environ 170 managers, dont les missions sont stratégiques pour l'entreprise.

Périmètre : pas d'exclusion.

Score Index égalité professionnelle

Définition : cet indicateur représente le score annuel publié par GEODIS (UES des sociétés de siège) dans le cadre de la loi française du 5 septembre 2018 dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cet index sur 100 points évalue à travers cinq critères le traitement entre les collaborateurs femmes et hommes.

Périmètre : France uniquement.

Pourcentage de collaborateurs en situation de handicap | % ETP

Définition : cet indicateur représente la proportion des collaborateurs (CDI ou CDD) en situation de handicap exprimée en pourcentage d'ETP à la fin de la période de reporting. Cet indicateur dépend des réglementations locales ; il ne peut pas être collecté dans certains pays ou de manière déclarative.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Absentéisme | %

Définition : cet indicateur représente le nombre d'heures d'absence des collaborateurs (CDI ou CDD, hors jours de travail perdus en raison d'accidents du travail) rapportées au nombre d'heures travaillées réelles au cours de la période de reporting.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires ; des États-Unis.

Nombre de départs (dont démissions, retraites, licenciements)

Définition : cet indicateur représente le nombre de collaborateurs (CDI ou CDD) ayant quitté leur poste de travail au cours de l'année fiscale. Les départs incluent les départs à l'initiative du collaborateur, les départs à l'initiative de GEODIS, les départs négociés d'un commun accord, les transferts au sein du Groupe, les départs à la retraite, les départs pour incapacité ou maladie de longue durée et les décès.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires.

Ancienneté moyenne des collaborateurs en années

Définition : cet indicateur est la somme des périodes de présence des collaborateurs permanents de GEODIS (exprimés en ETP) au 31/12, rapportée au nombre de collaborateurs permanents (exprimés en ETP).

Périmètre : à l'exclusion des collaborateurs en CDD, des contrats d'intérim et des stagiaires.

Taux de satisfaction de l'enquête engagement collaborateurs | %

Définition : cet indicateur représente le taux de satisfaction des collaborateurs exprimé à travers l'enquête engagement collaborateurs annuelle de GEODIS. Le taux de satisfaction est la somme des réponses « Tout à fait d'accord » et « D'accord » à la question « En général je suis satisfait de mon travail à GEODIS ».

Périmètre : pas d'exclusion.

Taux d'engagement de l'enquête engagement collaborateurs | %

Définition : cet indicateur représente le taux d'engagement des collaborateurs exprimé à travers l'enquête engagement collaborateurs annuelle de GEODIS. Le taux d'engagement est calculé à partir de six questions issues de l'enquête : confiance dans le management, satisfaction au travail, culture, orientations de l'entreprise, recommandation et fierté d'appartenance.

Périmètre : pas d'exclusion.

Pourcentage de collaborateurs ciblés formés via l'e-learning à la Charte Éthique | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de collaborateurs (CDI ou CDD) parmi la population visée ayant complété le module de formation en e-learning sur la Charte Éthique ETH095 au cours des deux dernières années fiscales écoulées (le certificat étant valide deux ans).

Périmètre : à l'exclusion des collaborateurs non invités à suivre une formation sur la Charte Éthique ; des contrats d'intérim et des stagiaires ; des collaborateurs ne disposant pas d'un poste informatique et d'un accès à la plateforme de formation en ligne ; des collaborateurs en congé longue durée.

Pourcentage de collaborateurs ciblés formés via l'e-learning à l'anticorruption | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de collaborateurs (CDI ou CDD) parmi la population visée ayant complété le module de formation en e-learning sur l'anticorruption ABC au cours des deux dernières années fiscales écoulées (le certificat étant valable deux ans).

Périmètre : à l'exclusion des collaborateurs non invités à suivre une formation sur l'anticorruption ; des contrats d'intérim et des stagiaires ; des collaborateurs ne disposant pas d'un poste informatique et d'un accès à la plateforme de formation en ligne ; des collaborateurs en congé longue durée.

Pourcentage de collaborateurs concernés formés via l'e-learning à la concurrence loyale | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de collaborateurs (CDI ou CDD) parmi la population visée ayant complété le module de formation en *e-learning* sur la concurrence loyale au cours des deux dernières années fiscales écoulées (le certificat étant valable deux ans).

Périmètre : à l'exclusion des collaborateurs non invités à suivre une formation sur la concurrence loyale ; des contrats d'intérim et des stagiaires ; des collaborateurs ne disposant pas d'un poste informatique et d'un accès à la plateforme de formation en ligne ; des collaborateurs en congé longue durée.

Pourcentage de fournisseurs majeurs évalués par EcoVadis | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de fournisseurs, parmi ceux gérés par la direction Achats Groupe, qui ont communiqué un score d'évaluation EcoVadis valable au cours de la période de reporting. Un fournisseur est dit « majeur » lorsqu'il représente une dépense récurrente annuelle de plus de 5 millions € au périmètre du Groupe.

Périmètre : à l'exclusion des fournisseurs non gérés en direct par la direction Achats Groupe ; des fournisseurs déréférencés ou en cours de déréférencement ; des fournisseurs et sous-traitants de douanes, import/export, taxes et immobilier.

Note moyenne obtenue par les fournisseurs évalués par EcoVadis

Définition : cet indicateur représente la moyenne des scores obtenus par les fournisseurs gérés par la direction Achats Groupe qui ont communiqué un score d'évaluation EcoVadis valable au cours de la période de reporting.

Périmètre : à l'exclusion des fournisseurs non gérés en direct par la direction Achats Groupe.

Pourcentage de fournisseurs ayant signé le code de conduite GEODIS | %

Définition : cet indicateur représente la proportion des fournisseurs gérés par la direction des Achats Groupe ayant signé le code de conduite GEODIS.

Périmètre : à l'exclusion des fournisseurs non gérés en direct par la direction Achats Groupe.

Pourcentage de collaborateurs ciblés ayant été formés à la protection des données | %

Définition : cet indicateur représente la proportion de collaborateurs (CDI ou CDD) parmi la population visée ayant complété le module de formation lié à la protection des données au cours des deux dernières années fiscales écoulées.

Périmètre : à l'exclusion des contrats d'intérim et des stagiaires ; des collaborateurs ne disposant pas d'un poste informatique et d'un accès à la plateforme de formation en ligne ; des collaborateurs en congé longue durée.

